

Établissement primaire
et secondaire du Jorat
Chemin du Raffort 11
Case postale 77
1083 Mézières VD



DEF Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle
DGEQ Direction générale de l'enseignement
obligatoire et de la pédagogie spécialisée

Aux parents des élèves de
l'Établissement primaire et
secondaire du Jorat

Réf Cédric Béguin, directeur

Mézières, le 15 septembre 2025 / cb

Congés non motivés lors des deux dernières semaines de l'année scolaire

Madame, Monsieur, chers parents,

Depuis un peu plus d'une année, le Règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO) prévoit dans son article 54a la possibilité pour vos enfants de prendre six demi-journées de congés non motivés au cours d'une année scolaire (communément appelés congés joker). Le point f du premier alinéa de cet article prévoit néanmoins des exceptions pour certaines activités si elles sont annoncées aux parents en début d'année scolaire ou au moins deux mois à l'avance.

Pour donner suite à l'expérience de l'année scolaire 2024-2025, nous souhaitons vous informer que de multiples activités et parfois un horaire spécial rythmeront les deux dernières semaines de l'année scolaire du lundi 15 juin au vendredi 26 juin 2026. En conséquence et conformément au RLEO, nous vous informons en ce début d'année scolaire qu'il ne vous sera pas possible de prendre un congé non motivé pendant ces deux semaines. En cas de besoin, les demandes de congés motivés adressées à la direction via le·la maître·sse de classe restent bien évidemment possibles.

En espérant que cette annonce très anticipée vous permette de vous organiser au mieux, nous vous adressons, Madame, Monsieur, chers parents, nos plus cordiales salutations.

Pour le Conseil de direction

Cédric Béguin
Directeur